

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2016116CS0103**

Comité Syndical du 25 avril 2016

**Date de convocation : 12 avril 2016
Date d'affichage : 26 avril 2016**

OBJET : Budget annexe « Très Haut Débit » 2015 : affectation du résultat.

L'an deux mille seize, le vingt cinq du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	72
Quorum :	37
Nombre de délégués présents au moment du vote :	48
Nombre de procurations au moment du vote :	9

Le Président demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose que l'affectation du résultat du budget annexe 2015 « Très Haut Débit » pourrait être la suivante :

	Recettes	Dépenses	Totaux
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat 2015	784 952,60	529 274,24	255 678,36
Résultat antérieur reporté			
(1) - Résultat à affecter (hors Rar)			255 678,36
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat 2015	1 557 819,59	2 966 514,13	-1 408 694,54
Résultat antérieur reporté		87 775,76	-87 775,76
(2) - Solde d'exécution (compte 001)			-1 496 470,30
RESTE A REALISER			
Investissement		1 996 216,29	-1 996 216,29
(3) - Résultat Rar			-1 996 216,29
BESOIN DE FINANCEMENT			
Résultat d'investissement (2)		1 496 470,30	-1 496 470,30
Résultat restes à réaliser (3)		1 996 216,29	-1 996 216,29
(4) - Besoin de financement = (2) + (3)			-3 492 686,59
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT			
(5) - Affectation en réserve	22 273,36		22 273,36
(6) - Recettes nouvelles (emprunts + subventions)	3 470 413,23		3 470 413,23
Total			3 492 686,59
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2016			
Résultat de fonctionnement 2015 (1)	255 678,36		255 678,36
Affectation en réserve (5)		22 273,36	-22 273,36
(7) - Compte 002 - Excédent de fonctionnement = (1) - (5)			233 405,00

Le Président

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- **57 voix pour**
- **0 voix contre**
- **0 abstention**

- Décide d'affecter le résultat du budget annexe 2015 « Très Haut Débit » tel que proposé par le Président.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.